

SG IMAGE 2017
Société anonyme
au capital de 3.300.000 Euros
Siège social : 8, rue Bellini
75116 - Paris

837 666 619 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 1^{er} JUIN 2023
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société SG IMAGE 2017 (la « Société »), pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 21 février 2018. Il s'agit donc de son cinquième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a généré un chiffre d'affaires de 59 097 € contre 175 982 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 233 013 € contre 255 657 € au titre de l'exercice précédent comprenant notamment :

- 166 569 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 197 467 € au titre de l'exercice précédent.
- 62 400 € d'honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS contre 54 514 € au titre de l'exercice précédent en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière ainsi que 3 000 € de jetons de présence et 600 € de forfait social, soit au total 2 % du capital social de la Société, tel qu'indiqué dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 23 octobre 2017.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (173 916) € contre (79 675) € au titre de l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel de 38 678 € contre 7 500 € lors de l'exercice précédent et un résultat financier de (1 500) € contre (540) € au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (136 738) € contre une perte de (72 715) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 3.300.000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2022 à 2 300 021 €, le prix de l'action est donc valorisé à 69,70 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2017 disposait d'un capital de départ de 3.300.000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.227.500 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles
- 742.500 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017, EURL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement),

RECAPITULATIF SG IMAGE 2017	
Enveloppe totale	3.300.000 € (100%)
Investissement en association à la production	2.227.500 € (67,5%)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017)	742.500 € (22,5%)
Placement en trésorerie	330.000 € (10%)

SG IMAGE 2017 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 1.485.000 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.113.750 € en contrat d'association à la production et 371.250 € en développement ;
- 1.485.000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1.113.750 € en contrat d'association à la production et 371.250 € en développement ;

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.113.750 €	1.113.750 €	2.227.500 €
Développement	371.250 €	371.250 €	742.500 €
Total	1.485.000 € (50%)	1.485.000 € (50%)	2.970.000 €

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- la SOFICA a investi 90% des montants levés (2.970.000 €) durant l'exercice,
- 45% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 95% de nos participations (engagement 90%) ont été réalisées auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 50% de nos participations (engagement 50%) ont été réalisées dans le secteur audiovisuel,
- 83% de nos investissements cinéma (engagement 55%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,

- 69% de nos investissements (engagement 25%) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 25% de nos investissements (engagement 15%) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017).

• **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2022, SG IMAGE 2017 a investi 1.336.500 € en association à la production non adossée dans 9 œuvres cinématographiques et 6 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2022 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date sortie	Investissement	Recettes d'exploitations	Cession de droits usuels	Total des recettes
Grâce à Dieu	Cinéma	François Ozon	Melvil Poupaud, Denis Menochet, Swann Arlaud	20/02/2019	100 000,00 €	80 055,03 €		80 055,03 €
Let's Dance	Cinéma	Ladislav Cholat	Rayane Bensetti	27/03/2019	25 000,00 €	18 515,73 €	11 250,00 €	29 765,73 €
L'air du temps	TV (documentaire)	Eric Capitaine et Christophe Schaiwger	-	Diffusée en avril 2019	90 000,00 €	15 270,93 €	- €	15 270,93 €
HP	TV	Emilie Noblet	Tiphaine Laviot	Diffusée en 2018	100 000,00 €	16 215,15 €	- €	16 215,15 €
Persona non grata	Cinéma	Roschdy Zem	Raphaël Personnaz, Nicolas Duvauchelle, Roschdy Zen	10/07/2019	70 000,00 €	- €	- €	€
Blanche comme neige	Cinéma	Anne Fontaine	Lou de Laage, Benoît Poelvoorde, Isabelle Huppert, Charles Berling, Jonathan Cohen	10/04/2019	100 000,00 €	5 355,87 €	- €	5 355,87 €
Dracula & Tarzan	TV (documentaire)	Emmanuelle Nobécourt et Priscilla Pizzato	-	Diffusé en 2018	60 000,00 €	20 456,16 €	- €	20 456,16 €
Mytho	TV	Fabrice Gobert	Marina Hands	Fin 2019 / Début 2020	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €
Un Monde plus grand	Cinéma	Fabienne Berthaud	Cécile de France	30/10/2019	70 000,00 €	37 766,89 €	- €	37 766,89 €
Alice et le Maire	Cinéma	Nicolas Pariser	Fabrice Luchini, Anaïs Demoustier	18/09/2019	100 000,00 €	122 229,14 €	- €	122 229,14 €
Didou construis moi	TV (animation)	Eric Gutierrez	-	Diffusé en 2020	100 000,00 €	30 836,75 €	- €	30 836,75 €
Le Temps est assassin	TV	Claude Michel Rome	Mathilde Seigner, Gérard Lanvin, Fred Testot	Diffusée en 2019	168 250,00 €	98 946,98 €	69 303,92 €	168 250,90 €



La Belle époque	Cinéma	Nicolas Bedos	Daniel Auteuil, Fanny Ardant, Guillaume Canet	06/11/2019	80 000,00 €	86 611,21 €	- €	86 611,21 €
Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary	Cinéma (animation)	Remi chayé	-	14/10/2020	60 000,00 €	14 290,90 €	- €	14 290,90 €
C'est toi que j'attendais	Cinéma (documentaire)	Stéphanie Pillonca	-	22/12/2021	63 250,00 €	- €	- €	€
TOTAL					1 336 500,00 €	546 550,74 €	230 553,92 €	777 104,66 €
Taux de recouvrement								58,14%

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. La SOFICA bénéficie pour chacune de ces œuvres de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary » et « Mytho », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes à l'étranger.

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 70,49 %

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 56,28 %

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2017 a également réalisé 891 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 3 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date rachat	Investissement	Garantie de rachat	Recettes
Coach me if you can	TV (animation)	Olivier Pouchelon	-	01/11/2022 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	148 500,00 €	152 955 €	152 955,00 €
Roxane	Cinéma	Mélanie Auffret	Guillaume de Tonquedec	01/01/2021 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	111 375,00 €	Entre 111 375 € et 126 375 €, selon la date de cession	111 375,00 €
Les Fantômes du Havre*	TV	Thierry Binisti	Frédéric Diefenthal, Nicolas Marié, Barbara Cabrita	01/01/2023 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	148 500,00 €	148 500 €	1 168,11 €
Didou construis moi	TV (animation)	Eric Gutierrez	-	01/01/2021 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	148 500,00 €	Entre 148 500 € et 163 500 €, selon la date de cession	148 500,00 €

La Belle époque	Cinéma	Nicolas Bedos	Daniel Auteuil, Fanny Ardant, Guillaume Canet	01/01/2021 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	111 375,00 €	Entre 111.375 et 126.375 €, selon la date de cession	111 375,00 €
Belle fille	Cinéma	Mélanie Marcaggi	Alexandre Lamy, Miou-Miou	01/01/2021 jusqu'à la liquidation de SG Image 2017	222 750,00 €	Entre 222 750 € et 237 750 €, selon la date de cession	222 750,00 €
TOTAL					891 000,00 €		748 123,11 €
TAUX DE RECOUVREMENT BRUT GARANTI							83,96%

* Cédé en mars 2023 pour 147 331,89 € (soit le solde).

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30% de l'ensemble de nos investissements.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2017 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017, filiale au capital de 742.500 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100% de son capital dans le développement de 38 œuvres à travers 10 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes
24 25 Films	Cinéma	75 – Comme avant – Cosmetic Valley – Sexygénair	100 000,00 €	100 000,00 €
Simpatico / Main Journey	Cinéma	Plastique – Les triplés	71 250,00 €	71 250,00 €
Les Films du kiosque	Cinéma	Peaceful – Est-ce que c'est toi – Politiquement correct – Dans la cour des grands	100 000,00 €	100 000,00 €
My Family*	Cinéma	Belle fille – Namaste – Harrybo – Je te présente ma mère	100 000,00 €	70 000,00 €
Tabo Tabo	TV	Neo Paris – Dressing – Fashion fish – Traders	80 000,00 €	35 000,00 €

Bonne Pioche	TV	<i>Edens à remonter le temps – La science face au terrorisme – Une histoire du sida – Peuple racine – Le retour de la nature sauvage – A la poursuite des caribous</i>	45 000,00 €	45 000,00 €
Mother Production	TV	<i>Accros – La vie en rose – Poulets grillés</i>	41 250,00 €	41 250,00 €
Windy Productions**	TV	<i>Le gang des nounous – Classified – Venin – L'air du temps saison 2</i>	95 750,00 €	95 750,00 €
Room 237***	TV	<i>Luceed – Fourrure – L'office – Hôtel du Grand Cerf – Les mousquetaires du Président</i>	35 000,00 €	- €
KWAI	TV	<i>Baron noir saison 3 - Réunion</i>	74 250,00 €	74 250,00 €
TOTAL		38 œuvres	742 500,00 €	632 500,00 €

* Une facture de 32 438 euros a été adressée pour un remboursement en mars 2023 par substitution sur le projet « *Maison 2 retraite* »

** Dont 63 750 € en attente de règlement, suite à la mise en place d'un échancier de règlement en trois occurrences : 32 000 € le 1^{er} janvier 2023, 32 000 € le 1^{er} septembre 2023 et 31 750 € le 1^{er} mars 2024

*** Une facture de 17 000 euros a été adressée pour un remboursement en mars 2023 par substitution sur le projet « *Tout cela je te donnerai* »

Faits marquants de l'exercice

Les œuvres du catalogue d'investissement en production continuent leur exploitation lors de l'exercice 2022 (voir tableau ci-dessus).

A noter que l'investissement adossé de 227 750 € sur le Film *Belle Fille* de My Family avait fait l'objet d'un échancier débutant le 15 avril 2021 mais aucune des 12 échéances dues à ce jour n'a été réglée. Nous nous sommes rapprochés de My Family pour conclure un nouvel échancier permettant d'être remboursé avant la fin de l'exercice. Cet échancier ayant débuté en septembre 2022 et prenant fin en octobre 2023 est respecté à ce jour : au 31 décembre 2022, 78 253 € avaient été remboursés.

La promesse d'achat de l'investissement adossé sur *Didou, construis-moi* a été exercée en janvier 2023. Pour le bon règlement par Millimages, un échéancier de paiement a été mis en place, avec des échéances jusqu'en décembre 2023 dans le cadre d'un protocole d'accord.

Par ailleurs, Millimages avait également une dette envers la Société concernant les recettes de l'investissement non adossé sur *Didou, construis-moi* d'un montant de 31 836,75 €. Dans le cadre du même protocole d'accord, une première échéance de 20 000 € a été versée en février 2023 et le solde sera payé en juin 2023.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'ensemble des autres œuvres du catalogue sont en cours d'exploitation.

Les équipes de SG IMAGE 2017 vont dès lors concentrer leurs efforts sur la gestion du catalogue et l'encaissement des recettes générées par nos droits acquis via les investissements en association à la production et en développement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

SG IMAGE 2017 a exercé sa promesse d'achat sur le film « Les Fantômes du Havre » de la société de production Scarlett Productions, pour un montant de 147 331,89 €. Il s'agissait du dernier investissement adossé dont la promesse d'achat n'avait pas été exercée.

Concernant les investissements en développement n'étant pas encore soldés :

- La société My Family avait mis en production le film « Maison de retraite », permettant de déclencher le remboursement de la seconde échéance, soit 35 000 €, soldé en octobre 2020. Il restait donc le solde de 30 000 €, ainsi que les intérêts à rembourser une fois le troisième projet lancé en production, ce qui fut le cas en mars 2023 avec la mise en production du projet de substitution « Maison 2 Retraite », pour un total de 32 438 €.
- La société Room 237 a mis en production « Tout cela, je te le donnerai », qui déclenche le remboursement de la première échéance de 17 000 €, facturée en mars 2023. Room 237 souhaite échelonner ce règlement et nous sommes actuellement en discussion pour conclure un protocole d'accord, incluant cette première échéance mais également le solde de la convention de manière anticipée.
- Concernant la société Windy Productions, un échéancier de remboursement est en cours : 32 000 € payés le 1^{er} janvier 2023, 32 000 € à payer le 1^{er} septembre 2023 et 31 750 € le 1^{er} mars 2024.
- Tabo Tabo a changé d'actionariat, ainsi en application de l'article 12 du contrat du 18 janvier 2018, au nom de la clause intuitu personae, il est possible de réclamer à ladite société le solde de 45 000 € de la convention, ainsi que les intérêts (4 471 €), soit un total de 49 471 €. Nous sommes prêts à leur accorder un échéancier de paiement qui pourrait aller jusqu'en juin 2024, un protocole d'accord était en cours de négociation au 31 décembre 2022.

Principaux risques et incertitudes

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations



SG IMAGE 2017 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017, filiale au capital de 742.500 €, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital social de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017 est détenu à 100% par SG IMAGE 2017.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2017 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Total bilan : 743 900,91 €,
- Chiffre d'affaires : 0 €,
- Résultat net comptable : (1 500) €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (136 738) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau : (863 240) €
- Résultat de l'exercice : (136 738) €

Affectation

Au poste « report à nouveau », soit la somme de : (136 738) €

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (863 240) € à (999 978) €.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société. :

Créances clients HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2022	-	-	-	311 083,75 €
31/12/2021	-	-	-	-

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices écoulés.

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

La Société a signé le 31 janvier 2018 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2017 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de SG IMAGE 2017.

Situation des mandats des mandataires sociaux

(i) Mandat des administrateurs

Aucun des mandats des administrateurs n'est arrivé à son terme.

(ii) Mandat de Directeur Général

Le mandat du Directeur Général a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 29 avril 2021 pour une durée de 3 ans.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité

Nous vous proposons de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice en cours et ce jusqu'à nouvelle décision. Il vous est proposé de prendre acte de l'absence d'allocation de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023.

Au cours de l'exercice 2022, il a été attribué aux administrateurs « indépendants » un montant total de 3.000 euros.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ne sont pas parvenus à leur terme.

Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2022 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2022.

Monsieur Niels Court-Payen, Président du Conseil d'Administration, est également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'Administration des sociétés A Plus Image 8, SG IMAGE 2018, SG Image 2019, SG Image 2020, SG Image 2021, SG Image 2022 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'Administration des SPPICAV A Plus Génération 2 et SPPICAV Génération 3

Madame Caroline Dhainaut, Directrice Générale, est également :

- Directrice Générale des sociétés SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, SG Image 2020, SG IMAGE 2021, SG Image 2022 et Bellini Films

Madame Yolaine Tuffier, Administratrice, est également :

- Gérante de la société Eaux et Forêts Holding
- Présidente de la société SAS Trocadéro Distribution
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Monsieur Gilles Legrand, Administrateur, est également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'administration du 29 avril 2022, il a été rappelé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.



Le Conseil d'Administration
Représenté par Niels Court-Payen

ANNEXE
RESULTATS FINANCIERS DES 5 PREMIERS EXERCICES SOCIAUX

**RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

SG IMAGE 2017

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	59 097	175 982	294 027	33 868	
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	31 331	125 292	278 867	-49 899	-317 730
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-136 738	-72 715	-16 322	-438 972	-335 230
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	168 069	198 007	295 189	389 073	17 500
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	0,95	3,80	8,45	-1,51	-9,63
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0,95	3,80	8,45	-1,51	-9,63
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-4,14	-2,20	-0,49	-13,30	-10,16
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					